
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, ~~M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.~~

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice	:	13
Présents		:	7
Absents		:	6
Pouvoir		:	2

Secrétaire de séance : Noel Faucheron

2025 -12-3 ■ Crédit du poste d'adjoint administratif deuxième classe sur emploi permanent

Pour faire suite à l'avancement de grade consécutif à la réussite d'un examen professionnel, il convient de créer un poste permanent d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet pour les fonctions de secrétaire générale de mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité POUR la création du poste ci-dessus présenté.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour et an que dessus
Pour copie conforme,
En mairie le 15 décembre 2025
Le Maire,
Charlotte VIGNEUX

